

diverses raisons d'abandon du service extérieur, mais le nombre de sujets était considérablement moindre, à savoir 16 FS de CIC et 50 FS du MAECI. La plupart des dossiers d'employé ne citaient qu'une seule raison pour expliquer le départ, ce qui ne permettait d'entrer que cette raison seulement. Dans un même ordre d'idées, si le rapport sur les données de maintien en poste du SCT était fondé sur des données statistiques objectives, les raisons proposées pour expliquer l'abandon du poste étaient très générales (p. ex. retraite, démission). À cause de la présence de données factuelles et hypothétiques sur l'abandon des postes ainsi que de la composition hétérogène des échantillons, il a été impossible de réaliser un rapprochement judicieux des données.

L'adoption d'une nouvelle approche - Perspectives sur le maintien en poste des agents du service extérieur

Devant les écarts dans la nature des données et la difficulté de dégager des tendances, les quatre parties concernées ont défini une nouvelle approche pour communiquer les constatations de Mercer sur les trois ensembles de données, conformément à leur engagement. Elles ont donc plutôt demandé à Mercer d'analyser les trois ensembles de données de façon distincte et de présenter ses constatations pour chacun de ces groupes.

Cet exercice a résulté en la constitution de trois ensembles de données distincts, présentés dans trois annexes qui se déclinent comme suit :

- **Annexe A** : Sommaire des constatations du Sondage sur le maintien de l'effectif FS de juin 2001
- **Annexe B** : Présentation des trois ensembles de données sur le maintien en poste extraits du *Système d'information des titulaires et du Système de paie de la Fonction publique*. Les tableaux constituent le sommaire des résultats :
 - du départ des FS par cohorte et par années de service (cf. pp. 1 et 2),
 - du maintien en poste, du départ et de la mutation entre les groupes de mars 1989 à mars 2001 (cf. p. 3), et
 - des taux de départ de la fonction publique entre l'AF 1990-1991 et l'AF2001-2002 pour les groupes AS, CO, ES, FS, LA, PE et PM (cf. page 4).
- **Annexe C** : Deux tableaux rendant compte des raisons invoquées par les FS du MAECI et de CIC qui ont quitté leur poste. Le tableau 1 met également en lumière certaines des compétences des 50 FS du MAECI et des 16 FS de CIC non admissibles à la pension qui ont été embauchés entre 1990 et 2002 et qui ont quitté le service extérieur pendant cette période.

Veuillez noter que les Annexes A, B et C, de même que le rapport de Mercer sur le Sondage de juin 2001, sont accessibles sur l'Intranet à <http://intranet/departement/hr/wgfs/menu-fr.asp> (Extranet <http://lbp.dfait-maeci.gc.ca/messages/wgfs/menu-fr.asp>)

Les trois perspectives - Grandes lignes

Le rapport de Mercer sur les constatations du Sondage sur le maintien de l'effectif FS de juin 2001 révèle trois principales raisons invoquées ou susceptibles d'être invoquées par les agents FS qui décident de quitter le service extérieur, soit :

- l'attrait d'une meilleure rémunération,
- un potentiel accru de promotion ailleurs qu'au service extérieur,
- dans une certaine mesure, des considérations liées au conjoint.

Le MAECI et CIC ont présumé que la plupart du personnel qui tirait sa révérence au service extérieur avait entre 6 et 10 années de service. Or, l'analyse faite par Mercer du rapport sur les données de maintien en poste de septembre 2001 du Secrétariat du Conseil du Trésor, fondé sur des données du *Système d'information des titulaires et du Système de paie de la Fonction publique*, a révélé que ce n'était pas le cas. De fait, parmi les 285 FS recrutés entre 1984 et 1991, ceux qui ont quitté le service extérieur pour une raison autre que la retraite avaient à leur actif, pour la plupart, moins de 5 ans de service. (53 FS avaient entre 1 et 5 ans de service alors que 35 FS avaient entre 6 et 10 ans de service.)